

ACTION URGENTE

MAURITANIE. UNE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS MENACÉE DE MORT

La défenseure des droits humains Aminetou Mint El Moctar est en danger depuis que le dirigeant d'un groupe islamiste radical a proféré des menaces de mort à son encontre en Mauritanie. Les autorités n'ont pris aucune mesure visant à assurer la sécurité de cette femme et de son organisation.

Aminetou Mint El Moctar, présidente de l'Association des femmes chefs de familles (**AFCF**), fait l'objet d'une *fatwa* émise par Yehdhih Ould Dahi, dirigeant du groupe islamiste radical Ahab Errassoul (« Amis du prophète »), et contenant des menaces de mort. Dans une interview publiée par des médias locaux, Aminetou Mint El Moctar demandait que Cheikh Ould Mkheir, un homme de 28 ans inculpé d'apostasie et détenu actuellement à la prison de Nouadhibou, dans le nord de la Mauritanie, soit jugé équitablement. La *fatwa* concernant Aminetou Mint El Moctar, publiée sur Internet le 5 juin, peu après la parution de l'article en question, indique : « Quiconque la tuera ou lui arrachera les deux yeux sera récompensé par Allah. » Par la suite, les coordonnées de cette femme, celles de son association et le numéro d'immatriculation de sa voiture ont été rendus publics.

Le 6 juin, Aminetou Mint El Moctar a tenté de porter plainte pour appel au meurtre. La police a refusé, en lui conseillant de s'entretenir avec Yehdhih Ould Dahi.

Les autorités n'ont pas condamné la *fatwa* visant Aminetou Mint El Moctar ni pris de mesures destinées à assurer la sécurité de cette femme et de son organisation, ainsi qu'à amener les auteurs présumés des menaces à rendre des comptes.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français, en arabe ou dans votre propre langue :

- dites-vous inquiet du fait des menaces de mort proférées à l'encontre d'Aminetou Mint El Moctar, dirigeante de l'AFCF ;
- faites part de votre préoccupation quant au fait que les autorités n'ont pris aucune mesure visant à protéger cette femme et son organisation ou à amener les personnes soupçonnées d'avoir menacé son intégrité physique à rendre des comptes ;
- priez instamment les autorités de condamner les menaces de mort proférées à l'encontre d'Aminetou Mint El Moctar et exhortez-les à prendre des mesures immédiates afin d'assurer la protection de cette femme et des membres de son association.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 5 AOÛT 2014 À :

Président de la République islamique de Mauritanie
 Mohamed Ould Abdel Aziz
 Ministère du Secrétariat Général à la Présidence
 B.P.184
 Nouakchott
 Mauritanie
 Fax : 00 222 525 85 52
Formule d'appel : Dear President, / Monsieur le Président,

Commissaire aux droits de l'homme, à l'action humanitaire et aux relations avec la société civile
 Mme Aichetou Mint M'Haiham
 Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action humanitaire et aux Relations avec la société civile
 B.P. 1258
 Nouakchott
 Mauritanie
 Fax : 00 222 45 29 21 55
Formule d'appel : Dear Commissioner, / Madame,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Mauritanie dans votre pays (adresse/s à compléter) :
 Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.
 Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

MAURITANIE. UNE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS MENACÉE DE MORT

COMPLÉMENT D'INFORMATION

L'AFCF est une organisation de défense des droits humains, créée en 1999, qui œuvre en faveur des femmes et des enfants. Elle lutte, en particulier, contre l'esclavage. Aminetou Mint El Moctar a reçu le prix des Droits de l'homme de la République française en 2006. En 2010, la secrétaire d'État américaine Hillary Clinton lui a décerné un prix récompensant sa lutte contre l'esclavage moderne. Le 21 juin, le président Mohamed Ould Abdel Aziz a été réélu avec 81,89 pour cent des voix, à l'issue d'un scrutin boycotté par plusieurs partis d'opposition. Il dirige actuellement l'Union africaine.

Nom : Aminetou Mint El Moctar, AFCF
Femme

AU 163/14, AFR 38/002/2014, 24 juin 2014